



Schola Europaea
BSGEE

INVITATION À UN APPEL D'OFFRES

Date : 02/08/2022

Objet : voyages scolaires durables pour les Écoles européennes

Type de procédure : procédure ouverte

Méthode d'attribution : meilleur qualité/prix

Pouvoir adjudicateur : Bureau du Secrétaire général des Écoles européennes

Documents de l'appel d'offres disponibles sur : [Marchés publics \(eursc.eu\)](https://eursc.eu)

Madame, Monsieur,

Le pouvoir adjudicateur envisage d'attribuer le(s) marché(s) résultant de la procédure de passation de marché ci-dessus. Les documents de passation de marché comprennent l'avis de marché, la présente lettre d'invitation, le(s) projet(s) de contrat et le cahier des charges avec leurs annexes. Tous les documents sont disponibles à l'adresse suivante : [Marchés publics \(eursc.eu\)](https://eursc.eu).

1. Soumission des demandes de participation/appels d'offres.

Les opérateurs économiques intéressés par ce marché sont invités à soumettre leur candidature **par courrier électronique** uniquement adressée à : OSG-CALL-FOR-TENDER-SCHOOLTRIPS@eursc.eu

Afin de sécuriser l'envoi des documents de candidature par voie électronique, ceux-ci doivent être envoyés au format PDF, à l'exception des tableaux d'offres financières qui doivent être envoyés via PDF *et* via Excel. Les documents doivent être dûment nommés en fonction de leur contenu.

Le délai de réception de l'offre est indiqué au titre IV.2.2 de l'avis de marché où l'heure locale s'entend comme l'heure locale du lieu où se trouve le pouvoir adjudicateur (lieu indiqué au titre I.1 de l'avis de marché).

Les moyens de soumission et la preuve du respect du délai de réception des offres sont :

- Date et heures de réception par le système de réception de courrier électronique du pouvoir adjudicateur du dernier courrier électronique envoyé par le soumissionnaire et contenant l'offre ou une partie de l'offre.

Une offre reçue après la date limite de réception des offres sera rejetée.

Les offres doivent être :

- Signées par un représentant dûment autorisé du soumissionnaire ;
- Parfaitement lisibles, de manière à ce qu'il n'y ait aucun doute sur les mots et les chiffres.

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs offres soumises contiennent toutes les informations et tous les documents requis par le pouvoir adjudicateur au moment de la soumission, comme indiqué dans les documents de passation de marchés.

Tous les frais engagés pour la préparation et la présentation des offres sont à la charge des soumissionnaires et ne seront pas remboursés.

2. Effets juridiques de l'appel d'offres et de la soumission d'une demande d'offre.

Le présent appel d'offres ne lie en aucun cas le pouvoir adjudicateur. L'obligation contractuelle du pouvoir adjudicateur ne commence qu'à la signature du contrat avec le soumissionnaire retenu.

Jusqu'au moment de la signature, le pouvoir adjudicateur peut annuler la procédure de passation de marché sans que les candidats ou les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Cette décision doit être motivée et les candidats ou soumissionnaires doivent en être informés.

La période de validité de l'offre, pendant laquelle les soumissionnaires ne peuvent modifier en rien les termes de leur offre, est indiquée au point IV.2.6 de l'avis de marché.

La présentation d'une offre implique l'acceptation de toutes les conditions énoncées dans les documents de marché et, le cas échéant, la renonciation aux conditions générales ou particulières propres au soumissionnaire. L'offre présentée engage le soumissionnaire auquel le marché est attribué pour la durée du contrat.

3. Contacts pendant la procédure de passation de marché.

Les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les candidats ou soumissionnaires sont interdits pendant toute la durée de la procédure, sauf dans des circonstances exceptionnelles et uniquement dans les conditions suivantes :

3.1 Phase de soumission (avant la date limite de réception des offres)

Sur demande, le pouvoir adjudicateur peut fournir des informations supplémentaires dans le seul but de clarifier les documents de marché.

Toute demande d'information supplémentaire doit être soumise par écrit uniquement à l'adresse suivante OSG-CALL-FOR-TENDER-SCHOOLTRIPS@eursc.eu et nicolas.van-der-meerschen@eursc.eu

Attention : Veuillez noter que, afin de garantir l'intégrité des offres, la boîte aux lettres est fermée six (6) jours avant la date de réception des offres, jusqu'à l'ouverture des offres.

Le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu de répondre aux demandes de renseignements complémentaires reçues moins de six jours ouvrables¹ avant la date limite de réception des offres.

Le pouvoir adjudicateur peut, de sa propre initiative, informer les parties intéressées de toute erreur, inexactitude, omission ou tout autre type d'erreur matérielle dans le texte des documents de marché.

Toute information supplémentaire, y compris celle mentionnée ci-dessus, sera affichée sur le site Web de la Commission européenne, rubrique [Marchés publics \(eursc.eu\)](https://eur-lex.europa.eu/lexicon.jsp?uri=lexicon:publicprocurement). Le site web sera régulièrement mis à jour et il incombe au soumissionnaire de vérifier les mises à jour et les modifications pendant la période de soumission.

3.2 Ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en public au lieu et à l'heure indiqués au point IV.2.7 de l'avis de marché. Un maximum de deux représentants par offre peut assister à l'ouverture des offres comme prévu au point IV.2.7 de l'avis de marché. Pour des raisons d'organisation et de sécurité, le soumissionnaire doit communiquer le nom complet et le numéro d'identification ou de passeport des représentants² au moins **dix (10)** jours ouvrables à l'avance à : OSG-CALL-FOR-TENDER-SCHOOLTRIPS@eursc.eu and nicolas.van-der-meerschen@eursc.eu

Les représentants seront tenus de présenter la confirmation de réception de l'offre et de signer une feuille de présence. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de refuser l'accès à ses locaux si les informations susmentionnées ou la confirmation de réception de l'offre ne sont pas fournies comme prévu.

La partie publique de la session d'ouverture sera strictement limitée aux aspects suivants :

- vérification que chaque offre a été soumise conformément aux exigences de soumission de l'appel d'offres ;
- l'annonce des offres reçues : les noms des soumissionnaires (tous les membres en cas d'offre conjointe) seront annoncés ;

Les soumissionnaires qui ne sont pas présents à la session d'ouverture peuvent envoyer une demande d'information à OSG-CALL-FOR-TENDER-SCHOOLTRIPS@eursc.eu et nicolas.van-der-meerschen@eursc.eu

s'ils souhaitent recevoir les informations annoncées lors de l'ouverture publique.

Une fois que le pouvoir adjudicateur a ouvert l'offre, celle-ci devient sa propriété et doit être traitée de manière confidentielle.

¹ Jours ouvrables au lieu du pouvoir adjudicateur indiqué au titre I.1 de l'avis de marché.

² Ces données sont nécessaires pour garantir l'accès aux locaux des Écoles européennes.

3.3 Phase d'évaluation (après l'ouverture des offres)

Sauf dans des cas dûment justifiés, les soumissionnaires qui n'ont pas fourni les preuves ou fait les déclarations requises dans les documents de marché sont contactés par le pouvoir adjudicateur pour fournir les informations manquantes ou clarifier les pièces justificatives.

Le pouvoir adjudicateur peut corriger les erreurs matérielles évidentes dans l'offre après confirmation de la correction par le soumissionnaire. Ces informations, précisions ou confirmations ne doivent pas modifier substantiellement l'offre.

3.4 Phase d'attribution

Les soumissionnaires seront informés du résultat de cette procédure de passation de marché par courrier. La notification sera envoyée à **l'adresse e-mail** fournie dans l'offre pour le soumissionnaire (chef de groupe en cas d'offre conjointe). L'adresse e-mail sera utilisée par le pouvoir adjudicateur pour toutes les autres communications avec le soumissionnaire. Il est de la responsabilité du soumissionnaire de fournir des adresses postales et électroniques valides et de les vérifier régulièrement.

Protection des données

Si le traitement d'une réponse à l'appel d'offres implique l'enregistrement et le traitement de données personnelles (telles que le nom, l'adresse et le CV), ces données seront traitées conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et conformément à la législation nationale liée à la protection de la vie privée. Sauf indication contraire, les données à caractère personnel seront traitées uniquement à des fins d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres du Secrétaire général des Écoles européennes.

Moyens de recours

Vous avez la possibilité d'introduire un recours auprès du tribunal judiciaire de l'arrondissement de Bruxelles, conformément aux articles 14, 15, 23 et 24 de la loi du 17 juin 2013 relative à la « *motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions* » dans les délais prévus à l'article 23 de ladite loi.

Les demandes que vous pouvez formuler et les réponses qui y sont apportées ou les plaintes pour mauvaise administration n'ont ni pour objet ni pour effet de suspendre le délai d'introduction d'un recours ou d'ouvrir un nouveau délai d'introduction d'un recours en annulation.

Date et signature de l'Ordonnateur

03/08/2022



Manuel Bordoy, DSG

